

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 juin à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin, s'est réuni en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur DENIZOT Gabriel ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie ; Monsieur ADOUL Jean-Pierre.

Absents excusés :

Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Madame GUINAND Alexandra ; Monsieur MOURAUX Michel ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice.

Procuration a été donnée à :

Madame GABRIEL Mélanie donne procuration à Madame VICHERAT Valérie.
Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude.
Madame MARISSAL Bénédicte donne procuration Madame NIANG Kiné.
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige.
Monsieur MOURAUX Michel donne procuration à Madame GUILLOT Jacqueline
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric.
Monsieur GAGNEPAIN Patrice donne procuration à Monsieur FAISY Fabien.

Madame LAURENT Jacqueline est nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025-066 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE PIANO FAIT ECOLE ».

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants.

Considérant que la Ville souhaite soutenir financièrement, en partenariat avec la CCBLP, l'action portée par l'association de l'école du piano afin d'élargir l'accès de tous les publics à l'apprentissage du piano acoustique en privilégiant la pratique sur des instruments historiques.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE DE :

- Soutenir, en complément de la CCBLP, financièrement l'association « Le Piano fait école » pour une période de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Fixer l'engagement annuel à hauteur de 3.000 € par an (1000 € pour l'exercice 2025).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal – compte 65748 – chapitre 011.

Le 30 juin 2025

La Secrétaire de séance,



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET